

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
ALLIANCE DES FORCES DEMOCRATIQUES DU CONGO
« AFDC »



PROJET DE SOCIETE

Septembre 2010

LIMINAIRE

Les membres fondateurs de l'AFDC ont fait le bilan de cinquante années d'indépendance et constaté que le peuple congolais se retrouve dans une vulnérabilité extrême et ses conditions de vie en régression par rapport au 30 juin 1960.

Ils considèrent comme un devoir patriotique de répondre à la demande pressante de notre population de voir ses meilleures filles et fils prendre en main la destinée du pays. Il est donc question pour eux d'ériger au centre de l'Afrique un Etat de Paix.

Ils sont conscients qu'une nation, puissante, forte et prospère, portée par des citoyens responsables, créatifs et actifs propulsera sans doute le développement du continent Africain.

Ils ont le devoir de mettre au service du bonheur collectif et celui de l'humanité entière, la position géographique stratégique et ses ressources naturelles riches et variées.

Le peuple congolais en est capable étant donné son grand potentiel démographique et culturel, ses aptitudes à entreprendre et à créer, ses capacités à la cohabitation pacifique, son adaptation à la vie moderne et sa détermination à la transformation et au changement. La particulière compréhension interculturelle, du pluralisme religieux, ethnique, linguistique et de son mode de vie constituent un atout majeur.

Le Cinquantenaire de l'indépendance du pays offre une occasion à ne pas manquer pour rompre définitivement avec les pratiques qui ont condamné le peuple congolais à la misère.

Notre noble et légitime ambition de nous engager dans l'action politique pour la reconstruction de notre pays et la réhabilitation de la dignité de nos concitoyens est conforme à la demande des milliers d'anonymes qui sont en quête d'un cadre étatique organisé pour produire leur propre moyen de vivre. Une telle prise de conscience fait d'un tel engagement plus qu'une urgence et devient un devoir moral, civique et patriotique.

Notre projet de société s'organise autour des valeurs spirituelles, politiques, citoyennes et a pour but la cohésion sociale, la jouissance des libertés fondamentales, la valorisation du travail, la transformation sur place des ressources naturelles, de la bonne gouvernance et la transformation des conflits en opportunités de construction de la paix.

L'AFDC veut rendre l'espérance à la nation congolaise. Il l'invite à une attitude mentale positive, une perception plus juste de la réalité, l'amour et le service du prochain, le respect des lois et principes naturels, le désir d'être utile en acceptant de se transformer pour transformer la République ; car l'indépendance suppose des citoyens responsables, actifs et créatifs, une économie productive, puissante et en constante progression, une armée républicaine et dissuasive, une police qui assure la sécurité des biens et des personnes ; un appareil étatique compétitif, efficace et efficient.

La stabilité de l'Etat et de la démocratie nécessite non seulement un rééquilibrage des ressources pour réduire la disparité entre les riches et les pauvres mais également que tous les citoyens accèdent à une éducation et un habitat de qualité, à des soins

médicaux adéquats, à l'eau et à l'électricité, à une alimentation suffisante. Cela nous engage à relever le défi de redressement et de développement du pays dans son intégrité et son unité.

Une telle entreprise ne peut réussir que si on a l'aide de la puissance, de la force et de la sagesse de Dieu et qu'on croit en la capacité de congolais en tant que peuple.

Ainsi, les fondateurs énoncent le présent Projet de Société, en tant que Manifeste de l'**ALLIANCE DES FORCES DEMOCRATIQUES DU CONGO**, « AFDC » en sigle, notre Parti Politique.

L'AFDC se veut :

- Une rencontre des citoyens (femmes, hommes et jeunes) de bonne volonté autour de la recherche du bien être de la nation congolaise et du genre humain tout entier ;
- Un cadre de concertation pour la recherche du compromis citoyen étant donné que la chose politique est une chose publique ;
- Un observatoire permanent de la vie et des réalités politiques en vue de s'assurer que les meilleures décisions sont prises et que le cap est gardé vers la prospérité et la gestion de l'environnement ; et
- Une école des cadres politiques responsables, actifs et créatifs ; etc.

I. DE L'IDEOLOGIE, DE LA DOCTRINE ET DES OBJECTIFS

1.1. DE L'IDEOLOGIE ET DE LA DOCTRINE

L'idéologie politique de l'AFDC est la **Social-démocratie**.

L'AFDC a pour idée-force la citoyenneté responsable, active et créatrice qui fonde une démocratie participative. Dans tous les cas, l'homme et son cadre de vie sont placés au centre de toute pensée et de toute action pour son épanouissement. Cela implique :

- a. Un cadre démocratique où les droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels sont respectés et où existent et agissent effectivement, entre autres, des institutions et des instruments politiques et juridiques pour les garantir ;
- b. Des responsabilités civiles, politiques, économiques et sociales qui ne sont que des obligations de la citoyenne et du citoyen envers sa communauté d'appartenance ;
- c. La participation de chaque citoyenne et citoyen au façonnement de sa communauté à travers divers contextes d'implication sociale et politique ;
- d. L'appartenance à une communauté politique large ou restreinte à laquelle chaque citoyenne ou citoyen s'identifie et dans la quelle, elle ou il s'engage et partage, avec les autres membres, les finalités poursuivies par cette même communauté ;
- e. Des valeurs communes privilégiées par la communauté dans laquelle les citoyennes et les citoyens évoluent, la coopération, la solidarité, l'autonomie, la justice (l'équité), le respect mutuel, la tolérance ; et

- f. Une situation de Paix et où la résolution pacifique des conflits est valorisée et la violence évacuée ; etc.

La doctrine de l'AFDC oscille autour des trois axes suivants :

- Les idées et les valeurs favorisées constituent un atout pour le développement ;
- Le savoir constitue la lumière de l'action qui quant à elle dépend du temps et de la concertation qu'on y consacre ; et
- C'est en transformant l'homme congolais qu'on transformera la République Démocratique du Congo.

Ainsi la doctrine véhiculée par l'AFDC implique la Conscience, pour les Congolais, d'appartenir à un grand pays dont les immenses potentialités prédisposent aisément au développement et à l'épanouissement. Une telle conscience trouve son sens plein si on y ajoute un travail sans complaisance sur soi-même et sur son cadre de vie. C'est de cette façon qu'on aime vraiment son pays.

Protéger et préserver l'unité passent par une vigilance tout azimut. La souveraineté et l'intégrité territoriale ont besoin d'une économie solide, d'une armée et une police puissante, discipliné, dissuasive, d'une administration moderne. C'est là que réside l'indépendance et la capacité de préserver les intérêts nationaux.

Dans une société pluraliste, la socialisation invite à parler de la diversité, à développer des attitudes et des comportements respectueux de la différence dans un esprit d'ouverture et de partage. Cela aide à l'établissement des relations harmonieuses entre les différents groupes sociaux qui sont appelés à unir leurs efforts pour bâtir ensemble une société où chacun se sent bien chez soi.

Dans notre action, le principe de l'égalité des individus et des groupes sera respecté quelque soient les différences des uns des autres. Dans une société démocratique et pluraliste, les différences constituent une réalité incontournable mais ceux qui portent ces différences sont des citoyens qui ont un rôle et des responsabilités dans le projet commun d'édification sociale. L'égalité de participation, des chances et des droits est un atout pour la responsabilité citoyenne active, pour l'insertion sociale et pour une participation de tous.

II. DES OBJECTIFS DE L'AFDC

L'objectif principal de l'AFDC est le bien être de toutes celles et de tous ceux qui vivent en République Démocratique du Congo. Son but est la Paix et la cohésion sociale.

L'AFDC poursuit les objectifs spécifiques ci-après :

- Conquérir, exercer et conserver le pouvoir par des méthodes démocratiques, dans un contexte participatif et de cohésion sociale ;

- Garantir le progrès social pour le développement intégral de l'homme et la gestion de l'environnement ;
- Promouvoir la culture, lutter contre les antivaleurs et la dépravation des mœurs ;
- Favoriser la pleine jouissance pour toute personne vivant en RDC des libertés fondamentales notamment la liberté de circulation des personnes et des biens, la liberté de penser dans son sens plein qui implique la liberté d'opinion, d'expression, de presse, de religion, de culte, d'enseignement, d'association et de réunion ;
- Assurer la sécurité des biens et des personnes, l'ordre public, le bien être de tous, ce qui implique la totale protection de toutes les catégories de la population ;
- Garantir le respect, l'épanouissement et l'émancipation de la femme en vue de sa propre libération de toute forme de discrimination, de servitude ;
- Défendre les valeurs républicaines et citoyennes particulièrement le patriotisme, le respect de la chose publique, de la dignité de la personne humaine, de l'égalité, de la fraternité, de la solidarité nationale, de la justice sociale ;
- Mettre en œuvre des systèmes de gestion d'une société moderne ainsi que des infrastructures adéquates ;
- Encourager la culture de l'effort, de la joie de travailler, de la recherche continuelle du résultat et du beau ;
- Eradiquer toutes les formes de dictature en République Démocratique du Congo et l'instauration d'un Régime réellement démocratique ;
- Militer pour l'élimination de la corruption sous toutes ses formes ;
- Favoriser la promotion de l'initiative privée nécessaire au développement économique ;
- Défendre les Institutions de la République ;
- Faciliter la promotion de la justice et de l'équité dans toutes les sphères de la vie nationale ;
- Encourager l'établissement des relations équilibrées entre le monde rural et le monde urbain ainsi qu'entre les différentes catégories socioprofessionnelles ;
- Favoriser la répartition équitable et équilibrée entre toute la population, des ressources nationales ;
- Encourager la bonne gestion de l'environnement, moteur de développement durable du pays ;
- Lutter pour le changement positif des mentalités et de culture ;
- Mettre en œuvre une politique de création des opportunités d'emploi en vue de résorber progressivement le chômage ; et
- Consolider et matérialiser la solidarité internationale entre les peuples du monde.

De qui précède, l'AFDC s'engage à mettre en place une société congolaise caractérisée comme suit :

1. AU PLAN POLITIQUE

L'AFDC prône la **démocratie participative** qui consiste à ne pas limiter la participation aux élections mais s'efforce de créer des opportunités pour tout le monde à faire de contribution significative à la prise des décisions. Les citoyens exercent leurs droits mais aussi leur responsabilité car la citoyenneté se vit et se construit par l'action. Les mécanismes sont mis en place pour que les citoyens expriment leurs idées, leurs opinions, manifestent leur consentement ou leur désaccord et participent pleinement à la définition des règles du jeu.

Les citoyens comprennent les buts visés par chaque choix qu'on leur propose, ils connaissent qui décide sur tout ce qui affecte leur vie, ils ont un rôle réel d'influencer les choses et qui n'est pas simplement figuratif.

L'AFDC voudrait que la politique reste ce lieu noble de service à la communauté, de don de soi et d'altruisme, ce lieu d'excellence et de dignité, de compétition sur base de compétences et de projets pour la population, où ne viennent que des personnes avisées de manière transparente et démocratique, pour la réalisation du bien être de tous.

a. Les valeurs civiques

L'AFDC veut développer chez les citoyens le sens des valeurs civiques entendues d'un bon citoyen. Ces valeurs sont pertinentes pour le développement de la cohésion sociale.

Les droits n'ont de sens que dans une société, c'est par rapport à la communauté qu'ils trouvent leur portée et leur application. Cela appelle donc des valeurs incontournables.

L'AFDC met un point d'honneur aux valeurs civiques : la créativité, la coopération, le respect d'autrui et de soi, le respect de l'environnement, le bon voisinage, la justice (l'équité), le respect des biens communs, l'esprit d'entrepreneuriat la liberté (la responsabilité), la solidarité (l'engagement), le sens de l'autonomie, etc.

L'AFDC soutient que les citoyens comprennent que l'appartenance à la collectivité exige certaines conduites qui contribuent à l'intérêt commun et que les droits sont inséparables des devoirs envers la communauté.

b. De la forme de l'Etat

L'AFDC est un parti **d'option fédéraliste**. Il opte donc pour la forme fédérale de l'Etat. Ce fédéralisme est progressif et part d'une restructuration sereine et conforme aux lois de la République.

Un fédéralisme responsable, qui renforce l'unité nationale et favorise le développement des ensembles provinciaux à partir de la base ainsi qu'une forte participation politico-économique impulsée par les groupements locaux, dans la solidarité et la cohésion nationale.

Les entités fédérées ont les apparences des Etats (constitution, parlement gouvernement et tribunaux), mais qui sont dépourvus de la souveraineté externe (elles n'ont pas des relations directes avec les étrangers) et dont les compétences ne sont pas illimitées car elles s'exercent dans les règles fixées par la constitution de l'Etat fédéral, c'est-à-dire que la souveraineté interne est elle-même réduite. Les Etats fédérés ne sont donc pas des véritables Etats même s'ils en donnent l'apparence.

L'Etat fédéral ainsi prôné, est un Etat laïc, démocratique; un Etat où le pluralisme politique est une exigence, le parti politique étant conçu, en plus de la conquête et de la conservation du pouvoir, aussi comme un cadre d'épanouissement, d'exercice et de la conservation démocratique, d'éducation citoyenne et de promotion des valeurs républicaines.

c. Du régime politique

L'AFDC opte pour un **régime semi-présidentiel**, avec deux Chambres. Il s'agit de favoriser la compétition et la contradiction au niveau des partis politiques, dans un partage des responsabilités entre le Président de la République et le Gouvernement, sous l'arbitrage et le contrôle du Parlement et du Sénat.

d. De la politique intérieure

L'AFDC s'engage à garantir la séparation et l'indépendance de trois pouvoirs : Législatif, Exécutif et Judiciaire dans le but de promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit.

Sauf au niveau de la chefferie, du Groupement et du village où le pouvoir sera réglé par la coutume dans une optique de gestion moderne, l'acquisition et l'exercice du pouvoir seront régis par des règles démocratiques préalablement établies et connues de tous.

La promotion des pouvoirs locaux, en tant que cadre d'expression et de participation par excellence pour le peuple, de la base au sommet, est une exigence.

Les pouvoirs locaux doivent disposer de la liberté de gestion, de programmation et d'exécution des projets qui répondent aux besoins des populations; ils doivent disposer des moyens financiers et de la part d'investissements nationaux pour faire face à leurs programmes, dans une répartition claire et équitable des ressources nationales.

L'AFDC veillera à l'intégrité du territoire national, à la démocratie et pratiques démocratiques (voies des urnes) pour la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir, l'éradication de toute forme de discrimination, la garantie et la protection des libertés et droits humains, l'intégration du genre, la promotion des femmes et des jeunes en tant qu'acteurs déterminants du développement national.

Le parti entend également améliorer la qualité de l'Administration publique, en la modernisant et en la reformant pour qu'elle réponde aux besoins du développement et des aspirations des populations; une administration, assouplie, décentralisée, et à la mesure des potentialités locales et nationales, engagée au développement et totalement au service de la communauté.

2. DE LA POLITIQUE EXTERIEURE

L'AFDC voudrait, au plan de la politique extérieure:

- Poursuivre la politique de bon voisinage et de l'intégration régionale, dans le respect de l'indépendance, de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des Etats, évitant toute ingérence dans les affaires intérieures et tout soutien à des mouvements de déstabilisation des Etats voisins. Elle entend qu'une telle attitude et une telle politique soient réciproquées en direction du Congo par les voisins ;
- Une diplomatie de qualité, réhabilitée et dynamique, est à promouvoir; elle devra être active, réellement représentative des intérêts nationaux, et capable d'attirer les meilleurs profits des relations extérieures en faveur des Congolais, et du Congo ;

- Une diplomatie qui protège l'intérêt des citoyens congolais dans les limites permises par le droit international ;
- Une diplomatie qui milite pour la promotion des relations amicales capable de développer les relations économiques, culturelles et scientifiques avec tous les pays du monde qui ont quelque chose à offrir au développement de la République Démocratique du Congo ;
- Une coopération mutuellement avantageuse, basée sur les besoins réels et les intérêts du Congo; une telle coopération devra se faire dans le respect de la souveraineté du Congo. Les négociations et accords engageant l'Etat devront se faire dans la transparence, et passer par les organes représentatifs du peuple congolais, notamment le Parlement et le Sénat avant leur ratification ;
- Les accords, conventions et traités ainsi signés et ratifiés par la RD Congo seront respectés et appliqués ; et
- Un rôle plus engageant dans le concert des nations.

3. AU PLAN DE LA JUSTICE

La justice pour laquelle l'AFDC attend s'investir est une justice qui signifie équité, honnêteté, rendre à chacun ce qui lui appartient et selon sa responsabilité. Une justice indépendante des autres institutions et des intérêts même des magistrats mais uniquement dépendante de la loi. Une justice débarrassée de la corruption et de l'instrumentalisation.

C'est une telle justice qui fonde l'Etat de Droit et la Démocratie, une justice qui protège la démocratie et garantit le respect et la protection des droits humains, au niveau individuel et communautaire.

Il s'agit de la réhabilitation de la justice et de la promotion :

- a. d'un appareil judiciaire qui inspire totalement confiance au peuple, auprès duquel tout le monde se retrouve car à l'abri de toute subjectivité;
- b. d'un appareil judiciaire qui fait peur parce qu'il est fort, impartial et qu'il frappe tout le monde, à tous les niveaux ; il n'est au service de personne, sinon de tous il frappe et protège tout le monde, indistinctement;
- c. d'un appareil judiciaire qui est à l'abri des manipulations et des pressions politique et politiciennes; il n'est pas au service des dirigeants, ni des magistrats, ni des causes politiques;
- d. d'un appareil judiciaire qui sert la loi, la respecte et la fait respecter qui sévit contre tout le monde, contre tout organe qui ose enfreindre la loi ou qui ose marcher contre l'ordre légalement établi;
- e. d'un appareil judiciaire qui craint et punit la corruption, où qu'elle se passe, qui veille sur le respect des lois de la république ; et
- f. d'un appareil judiciaire qui est indépendant des hommes et des institutions mais soumis à la loi et intègre en tant que bouclier de la société, et dernier rempart pour tous les citoyens ; etc.

A ce titre, l'AFDC voudrait:

1. Mettre fin à la corruption au sein de l'appareil judiciaire;
2. Réhabiliter la fonction de magistrat et autres agents de la justice, en améliorant leurs conditions de travail et de vie mais également en oeuvrant pour des sanctions sévères à l'égard des magistrats véreux ;
3. Réhabiliter, humaniser, moderniser les centres de détention, ainsi que les centres de récupération et de rééducation des mineurs; ces derniers étant à augmenter suivant les besoins au niveau des provinces;
4. Assurer des formations professionnelles, l'apprentissage des métiers et l'explosion des talents en faveur des détenus en vue de leur réinsertion sociale, après leur libération;
5. Cultiver, à tous les niveaux, surtout au niveau des services et autorités publics ainsi que de la population, les droits humains par la vulgarisation et l'application de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, ainsi que d'autres traités et conventions y relatifs ratifiés par la République Démocratique du Congo ; et
6. Mettre fin à la discrimination dans la distribution de la justice.

4. AU PLAN DE LA DEFENSE ET SECURITE NATIONALE

L'AFDC considère l'armée, la police et les services d'intelligence comme un des lieux des grandes responsabilités citoyennes. Ces services devront être sélectifs et ouverts à nos meilleures filles et nos meilleurs fils. Ils sont le cadre, par excellence, de la qualité, du nationalisme, de l'attachement à la patrie. Ils doivent être organisés en collaboration avec l'école et la famille, dès le bas âge de ceux qui sont appelés à y œuvrer.

Notre pays, la RDC, a besoin d'une armée républicaine forte, apolitique, composée d'hommes et des femmes prêts au sacrifice suprême pour protéger le pays et sa population vis-à-vis de toute menace extérieure. Car, avec ses neuf Etats voisins, le Congo a besoin d'hommes et de femmes qui respectent, jusqu'au sacrifice suprême, leur serment de soldat et leur fidélité à la Nation. Il en est de même de la Police et des Services d'Intelligence.

La police devra assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité publique (personnes et biens) en tout dévouement, dans le respect des droits de la personne; tandis que les services spécialisés et d'intelligence se caractériseront par un professionnalisme éprouvé ainsi que le respect de l'Etat de droit et des institutions.

La police Congolaise devrait assurer la sécurité des biens et des personnes et l'ordre public en RDC mais aussi constituer un recours éventuel pour la paix dans la région et dans le monde.

1. En ce qui concerne les Services d'Intelligence

- a. Le recrutement au sein de ces services devra absolument se faire de manière systémique et sur base de critères éprouvés, notamment l'amour de la patrie, la capacité intellectuelle et morale. En tout état de cause, il ne sera admis aucune discrimination ;
- b. La mission des services spécialisés et d'intelligence devra être réhabilitée et fortement soutenu; les tâches de police ou de justice ne devront, en aucun cas, être liées à ces services. Ainsi, ceux - ci disposeront de l'expertise requise pour mieux s'occuper de leur rôle pour la sécurité et la paix ;
- c. Des formations spécialisées et un équipement adéquat et moderne seront assurés à ces services afin de plus d'efficacité et de meilleures conditions de travail ; et
- d. Les Services d'Intelligence devront à tout prix éviter de s'immiscer dans le traitement des dossiers de droit commun, etc.

2. Concernant l'armée

- a. Une rigueur sera d'application dans le recrutement au niveau de l'armée. Le recrutement respectera les critères d'âge (entre 18 et 25 ans), les qualités physiques (aptitude), morales (témoignages à partir du milieu d'origine et/ou de résidence) et intellectuelles (niveau minimum : deuxième secondaire) ;
- b. La création des centres pluridisciplinaires pour des formations variées aux soldats aussi bien dans le domaine de commandements (officiers) que dans les divers aspects du métier de soldat (administration, génie, recherche, tactiques) ;
- c. En plus de la formation militaire pure, une professionnalisation dans les métiers techniques et dans les interventions sociales et d'urgence sera assurée aux soldats; car, l'armée sera également au service du développement national et des populations ;
- d. Des formations civiques intensives seront assurées aux soldats afin que leur sens patriotique soit toujours éveillé. Fort des expériences vécues depuis la colonisation jusqu'à ce jour, il faut reformer l'armée sur des bases et une organisation nouvelles calquées sur les besoins de défense et de protection du pays, de développement et de production, ainsi que sur le principe des relations harmonieuses avec le peuple ;
- e. La capacité de l'armée devra répondre aux possibilités de prise en charge et d'encadrement adéquat des troupes. Il sied de mettre les soldats et leurs familles dans de bonnes conditions d'existence en leur assurant un solde suffisant et régulier ainsi que des services de base appropriés et de très bonne qualité ;
- f. Le Parti opte pour le casernement strict des militaires de combat afin de soutenir une discipline et un meilleur encadrement des troupes. Pour cela, de grands travaux de réhabilitation, de modernisation et de construction des camps militaires sont indispensables sur l'ensemble du territoire national ; et

- g. Une priorité sera donnée à l'équipement et à la logistique de l'armée. Il sera question de moderniser l'armée en lui assurant une grande mobilité, un équipement adéquat, et une forte capacité d'intervention et de communication, etc.

3. Pour ce qui est de la Police Nationale

- a. Les conditions de recrutement prévues dans l'armée seront également d'application dans la police nationale. Il en est de même des formations tant au niveau technique et tactique, qu'au niveau social et humanitaire. L'AFDC entend multiplier les centres de formation, tout en réhabilitant et en modernisant ceux qui existent ;
- b. La police nationale devra être équipée en moyens logistiques modernes pour lui permettre une grande mobilité ainsi qu'une capacité d'intervention et de communication répondant aux besoins des populations ; et
- c. Le Parti attend promouvoir ou réhabiliter les diverses branches de la police, suivant les besoins des populations, afin de permettre des solutions efficaces et appropriées. Il s'agit notamment de la police anti-incendie, la brigade des mœurs, la police anti-émeute, la police routière, la brigade criminelle, etc.

4. La Gendarmerie

Un corps de Gendarmerie professionnelle sera promu afin de seconder la police dans ses tâches spécifiques de Sécurité Intérieure. Son recrutement, sa formation, son équipement ainsi que son encadrement sera assuré dans les mêmes conditions que pour l'Armée et la Police.

5. AU PLAN ECONOMIQUE, FINANCIER ET ENVIRONNEMENTAL

L'AFDC prône une économie basée sur la production et la valorisation de toutes les ressources congolaises à commencer par l'agriculture. Elle voudrait que l'économie soit d'abord au service de l'homme congolais avant de servir au genre humain tout entier dans une logique de réciprocité. Elle veut lutter pour que les richesses nationales soient effectives et profitables aux Congolais et que le paradoxe d'un Congo doté d'immenses ressources, avec des populations parmi les plus pauvres du monde, disparaisse.

L'AFDC voudrait réaliser des politiques novatrices :

1. MONNAIE BUDGET ET FISCALITE

- a. Promouvoir l'économie sociale du marché. L'Etat devra assurer le contrôle des entrées et des sorties des biens et des services, fixer les normes et voter des lois incitatives à l'initiative privée ;
- b. Assurer le rétablissement et la sauvegarde des équilibres relatifs à la monnaie, à l'emploi, aux prix, au salaire, la promotion d'un marché intérieur dynamique grâce à une politique de production répondant à la consommation interne, au regard des conditions spécifiques dans les provinces et milieux naturels du pays ;

- c. Promouvoir les petites et moyennes entreprises (PME) et l'artisanat, par une politique de crédit bancaire et d'élimination de toute tracasserie, l'asphyxie fiscale et toute autre mesure susceptible d'entraver la bonne marche des affaires; car les PME sont la base de l'industrialisation socle de l'économie; elles disposent d'un grand potentiel d'innovation, d'emplois et de production répondant aux besoins des populations ;
- d. Protéger le marché national par un code d'investissement incitant à l'entrepreneuriat national et reconnaissant des avantages aux nationaux dans des domaines spécifiques, notamment le commerce et les services tertiaires;
- e. Financer les microprojets, au niveau national et local, à partir des budgets publics, spécialement dans les domaines de la production vivrière et de la transformation des produits;
- f. Réhabiliter le circuit bancaire par une politique susceptible d'encourager la circulation des devises étrangères, la remise en confiance des banques, la création des banques populaires et des coopératives rapprochées de la population, la baisse des taux d'intérêts bancaires, en vue de lutter contre la thésaurisation;
- g. Redonner confiance à la monnaie nationale grâce à une politique budgétaire et monétaire transparente, la réduction du mode de paiement par espèces, et d'autres mécanismes capables de stabiliser la valeur de la monnaie;
- h. Promouvoir une politique responsable et transparente de privatisation des entreprises publiques en vue de décharger l'Etat. Une telle politique devra viser à ouvrir le capital, en partie ou en totalité, des entreprises publiques aux opérateurs privés, les entreprises stratégiques et celles portant sur les secteurs cruciaux restant sous la gestion et la responsabilité de l'Etat;
- i. Réduire le monopole dans les domaines de la production des biens et des services afin de favoriser l'innovation, la compétitivité et l'accès, par la population, aux produits et services de qualité;
- j. Assurer la répartition équitable des richesses nationales entre les Provinces, dans le respect des spécificités et des dynamiques locales, avec l'instauration d'une caisse de péréquation pour soutenir le développement des entités de base; et
- k. Redynamiser les relations économiques et de coopération au niveau bilatéral et multilatéral, dans le respect des accords en vue de les rendre davantage profitables au Peuple Congolais ; etc.

2. AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE ET FORET

- a. Faire de l'agriculture et l'élevage une priorité, en mettant en œuvre des politiques spécifiques, notamment:
 - le crédit agricole en faveur des exploitants paysans et de gros fermiers ;
 - les prix rémunérateurs pour les produits agricoles ;
 - l'appui en intrants de base, spécialement en faveur des exploitants paysans ; et

- la réhabilitation et l'entretien des routes de desserte agricole, la promotion de l'industrie agro-alimentaire, grâce à des lois incitatives, jusqu'à qu'à l'organisation paysanne pour faciliter la transformation des récoltes et la commercialisation des produits.
- b. Développer l'agriculture paysanne, au même titre que les exploitations industrielles, dans l'optique de la sécurité alimentaire et du marché intérieur;
 - c. Redynamiser les services publics en vue de leur implication dans les programmes de vulgarisation des techniques agropastorales, à travers des plans d'action par province, et par campagne de production;
 - d. Encourager la recherche appliquée dans le domaine agropastoral, en vue de l'amélioration des matériaux et d'une plus grande productivité au niveau des exploitants paysans et des gros fermiers;
 - e. Soutenir des programmes de peuplement en ressources halieutiques, au niveau des lacs, des fleuves, des rivières et des étangs piscicoles, dans une politique d'exploitation rationnelle des ressources et d'industrialisation ; et
 - f. Intensifier la lutte contre les érosions et le reboisement des terres impropres à l'agriculture, à côté d'une politique d'exploitation rationnelle des ressources forestières, etc.

3. MINES, ENERGIE ET HYDROCARBURES

- a. Réglementer la libéralisation de l'exploitation minière par un code minier clair et une transparence dans la négociation et l'octroi des autorisations et titres d'exploitation. En tout état de cause, le Parlement et les organes délibérants en Province devront être associés aux négociations et aux passations des contrats et marchés miniers ;
- b. Assurer la participation de l'Etat et ou des acteurs nationaux, dans les capitaux des entreprises minières nationales et étrangères, et renégocier les contrats dont les termes seraient défavorables aux intérêts nationaux;
- c. Promouvoir la création des marchés internes, rémunérateurs et sécurisants, en faveur des exploitants artisanaux et autres petites entreprises; et soutenir les investissements en faveur du développement d'une industrie secondaire et tertiaire au niveau national pour promouvoir la transformation des matières premières au pays avant leur exportation ;
- d. Libéraliser le secteur de la production de l'énergie électrique, en favorisant l'émergence des microsociétés locales privées et de grandes entreprises d'économie mixte afin de pallier le déficit énergétique et de faciliter l'accès au courant électrique à l'ensemble du Peuple Congolais. Il en est de même de la production et de la distribution de l'eau potable ;
- e. Mener une politique soutenue d'exploitation rationnelle et durable des réserves d'eau dont dispose le pays étant donné l'aspect stratégique de cette denrée;

- f. Intensifier les recherches minières, pétrolières et gazières, et leur exploitation ainsi que leur production en tenant compte des intérêts supérieurs et stratégiques de la Nation et des besoins et intérêts des Congolais, tout en développant parallèlement l'agriculture et l'élevage dans les zones d'exploitation ; et
- g. Promouvoir les énergies renouvelables afin de rentabiliser les énormes potentialités dont regorge la RDC.

4. TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION

- a. Mener une politique active de réhabilitation et d'aménagement des infrastructures de transport (routes, voies maritimes et lacustres, des voies ferroviaires et aériennes). La priorité sera accordée au transport routier à travers une politique de routes interprovinciales, nationales et internationales;
- b. Libéraliser, dans les limites des intérêts des populations, les secteurs de transports et communications, spécialement le transport aérien, le courrier, le téléphone et les services Internet, etc. afin de les rendre compétitifs et accessibles. Une telle politique implique également, et urgemment, la réhabilitation et la modernisation des infrastructures publiques de communications et télécommunications, et leur ouverture à des investissements privés;
- c. Désenclaver l'ensemble du territoire national, en permettant l'accès à tous les coins, par l'ouverture des routes et l'exploitation des voies ferrées et des voies navigables partout où cela sera possible, et par la circulation du courrier postal et l'installation des réseaux téléphoniques dans tous les Territoires et Chefferies;
- d. Augmenter et moderniser le transport urbain et interprovincial par des investissements répondant aux besoins des populations et de l'environnement, dans le domaine du Train, Metro, du Tramway, MRT (Transport Rapide de Masse/Passagers), de canaux navigables et des bus à grande capacité; et
- e. Réhabiliter et moderniser les services d'entretien des infrastructures de transports par une politique de gestion locale et autonome au niveau des entités décentralisées, etc.

5. AU PLAN SOCIO-CULTUREL

Pour atteindre le développement économique et politique, L'AFDC vise de changer les idées enracinées dans la société par rapport aux conditions de vie et qui entretiennent la dépendance et le paternalisme.

Ces idées et ces antivaleurs favorisées constituent malheureusement, une arme redoutable de domination, un instrument subtil de démobilisation de la population allant jusqu'au niveau de la mentalité et de la volonté collective.

L'AFDC attend changer les conditions d'existence au niveau idéologique en mettant fin à la mentalité et au comportement du type résigné, fataliste, domestique et en valorisant la revendication citoyenne, la culture et l'idéologie populaire. Le savoir, le savoir faire, le savoir être et l'avoir national seront le véritable socle de notre politique.

Il sera mis en place un système de représentation, une connaissance, des médias débarrassé de l'idéologie d'exploitation et de domination.

Une autorité sera mise en place pour scruter les idées et les images diffusées par toutes les sources possibles en vue de desceller celles qui charrient des éléments démobilisateurs, exploités pour leur barrer la route. La même autorité va promouvoir les langues, les croyances, les arts, les loisirs et les comportements familiaux, qui favorisent l'épanouissement d'une citoyenneté accomplie et qui, sans se fermer au modernisme réhabilite le congolais et ses vertus de travail. Cela sans exclure le recours aux pratiques positives, l'AFDC poussera au contraire les congolais à puiser en permanence dans les lois et valeurs universelles. Cette autorité devra favoriser une conscience plus claire et plus critique des conditions de vie, promouvoir une idéologie populaire porteuse des valeurs et d'idées mobilisatrices, un niveau de représentation et de conscience plus élevé en fonction des conditions de vie réelles.

Les évasions et les compensations illusoirement diffusées à provision par certaines organisations y compris certaines églises seront tempérées pour éviter de distraire et de détourner le peuple de son devoir de travailler vaillamment aux fins de combattre la misère.

L'AFDC lancera des vastes programmes de réhabilitation socioculturelle pour que le peuple congolais retrouve sa dignité et sa fierté.

Au plan social l'AFDC se propose de:

1. La santé

- a. Assainir les mentalités dans le milieu médical pour qu'il redevienne un service humanitaire tenu par des spécialistes des questions humaines et médicales ;
- b. Relancer la médecine préventive par une alimentation saine et un sport populaire organisé au niveau de tous les quartiers, écoles, services et autres organisations de personnes ;
- c. Réhabiliter et moderniser les infrastructures sanitaires existantes et construire de nouveaux hôpitaux et centres de santé, surtout dans les milieux ruraux;
- d. Assurer l'approvisionnement régulier des formations médicales en produits pharmaceutiques et en équipements modernes et de qualité ;
- e. Encourager les opérateurs privés dans la distribution des soins de santé et dans la production des médicaments. L'encouragement consistera essentiellement à l'allègement des charges fiscales, des facilités d'importation et au financement à partir des budgets publics;
- f. Mener une politique dynamique de lutte contre le VIH Sida, par l'éducation, la prise en charge des malades et séropositifs, ainsi que par le soutien aux programmes et initiatives privés, en collaboration avec les instances et programmes bilatéraux et multilatéraux;
- g. Promouvoir la création des mutuelles de santé, à tous les niveaux, afin de favoriser l'accessibilité des soins de santé pour toute la population;

- h. Encourager et soutenir l'industrie pharmaceutique locale par une politique de crédit et de financements publics, spécialement en ce qui concerne les médicaments de base;
- i. Respecter les accords et traités en matière de soins de santé, notamment les recommandations de l'OMS, l'initiative de Bamako en ce qui concerne l'usage des médicaments essentiels ; et
- j. Renforcer l'action des programmes latéraux, notamment ceux relatifs à la vaccination des enfants, à la lutte contre le paludisme, la tuberculose, le goitre, etc.

2. L'Education Nationale

L'AFDC veut mettre l'éducation au service du développement et de l'ennoblissement de l'environnement. La société et l'école doivent former des femmes et des hommes accomplis qui soient des citoyens responsables et actifs utiles au genre humain tout entier.

L'Education pour notre parti doit former à la liberté de pensée, au jugement, à l'esprit critique, à l'argumentation, à l'imagination, à l'innovation et à l'entrepreneuriat pour permettre un épanouissement des citoyens qui peuvent demeurer maître de leur destin et capables de participer aux progrès de leur communauté.

Il faudrait aussi :

- a. Réhabiliter et moderniser les infrastructures scolaires et en construire des nouvelles suivant les besoins et l'étendue du territoire national. Cela impliquera la modernisation des équipements, mais aussi l'approvisionnement en fournitures scolaires;
- b. Introduire des programmes d'éducation aux valeurs humaines, morales, spirituelles et d'éducation civique et citoyenne à l'intention des élèves, étudiants et des enseignants;
- c. Financer l'éducation nationale, en tant que priorité au même titre que la santé et la production agricole, par des parts suffisantes du budget national, en vue d'assurer des salaires décents aux enseignants et de revaloriser la fonction enseignante;
- d. Mener une politique d'éducation pour tous par des programmes adaptés aux besoins et aux réalités nationales, impliquant la révision des programmes et leur adaptation. La vision des programmes devra être orientée vers des choix professionnels, techniques et pratiques suivant les besoins de développement et de reconstruction du pays, mais également les priorités d'emplois;
- e. Encourager le secteur privé et le système de partenariat dans la gestion de l'éducation, le fonctionnement des écoles, et dans le choix des priorités, la conception des programmes répondant mieux aux besoins nationaux;
- f. Soutenir la recherche scientifique et technologique, par des financements suffisants aux chercheurs et la réhabilitation et/ou construction des centres de recherches, dans la politique de faire de la recherche le moteur de la

transformation des ressources naturelles du pays, par les nationaux et sur place au pays ; et

- g. Assurer le contrôle de la qualité de l'enseignement, par des normes et à travers des programmes harmonisés entre le réseau publics et les opérateurs privés, etc.

3. L'emploi

- a. Proclamer le travail comme un droit et une obligation pour le citoyen congolais. L'AFDC mènera ainsi une politique de lutte contre le chômage, mais également d'éduquer le citoyen à l'amour du travail bien fait afin de combattre la dépendance, le parasitisme, la corruption et l'engagement dans des actions opportunistes qui nuisent aux intérêts nationaux ;
- b. Mener une politique de création des opportunités d'emplois, par des investissements dans des projets de haute intensité de main d'œuvre et par des facilités aux entreprises privées génératrices d'emplois ;
- c. Instaurer une politique salariale juste et équitable permettant au travailleur de vivre dignement, mais aussi d'éviter les anti- valeurs que sont la corruption, la concussion, le népotisme, le détournement et la baisse de la productivité ;
- d. Eduquer à la culture du travail et de la production, par la lutte contre l'enrichissement illicite et les combines contre-productives. Il s'agit d'encourager, par des mesures incitatives et des crédits, les jeunes vers l'entrepreneuriat ;
- e. Améliorer le système de sécurité sociale par une politique de prévoyance mutualiste afin de garantir des pensions de retraite décentes et dignes aux Congolais ;
- f. Promouvoir une législation sociale favorable aux intérêts équilibrés des travailleurs et à ceux des employeurs, pour le bien de l'entreprise et de la productivité ; et
- g. Soutenir, par des facilités administratives et fiscales, le secteur informel dans la mesure où il constitue une base large d'emplois et un apport appréciable au revenu des populations ; etc.

4. La famille

L'AFDC conçoit la famille comme le noyau de l'éducation et d'apprentissage des valeurs, de la responsabilité et de l'utilité de chaque individu dans la société et des bons rapports entre les citoyens.

Elle devrait être le socle de la sauvegarde des valeurs citoyennes, et lancer les bases de la protection des droits humains, des droits de l'enfant et de la femme, de la solidarité, du respect de biens communs et des bonnes actions.

Le Parti adhère aux instruments existant en la matière notamment la Charte Internationale sur les Droits de l'Enfant et de la Femme et en matière de famille.

Il prône :

- a. La prise en charge, par l'Etat, des familles/personnes démunies et marginalisées, grâce à la politique d'éducation pour tous, mais aussi à travers des structures d'encadrement et des investissements au niveau national et dans les entités décentralisées ;
- b. L'amélioration de l'habitat, grâce à une politique de logements sociaux et à des crédits, et d'installations d'équipements et infrastructures collectives d'eau, de courant électrique, de télécommunications, accessibles à toutes les couches de la population, et sur l'ensemble du territoire national;
- c. La promotion de l'emploi, et une politique de salaires justes, afin d'améliorer les conditions de vie des agents de l'Etat, mais aussi de tous les travailleurs. Un salaire interprofessionnel minimum sera respecté et garanti.

5. Culture, environnement, sports et loisirs

L'AFDC entend valoriser la richesse variée de la culture congolaise.

Il faudra pour cela :

- a. Réhabiliter et valoriser la culture congolaise dans ses aspects mobilisateurs et développeurs ;
- b. Mettre en exergue les valeurs dont les congolais peuvent être fière et qui le pousse à aimer davantage son pays et à s'y attacher ;
- c. Réaliser des programmes visant le renforcement de l'identité et de la cohésion nationale, complémentaires avec une politique de promotion des spécificités et les richesses culturelles dans les provinces et régions du pays, en vue d'une plus grande compétitivité et d'une complémentarité agissante;
- d. Promouvoir, protéger et rentabiliser les créations artistiques en tant que patrimoine national à sauvegarder. Il s'agira de capitaliser les œuvres d'artistes au niveau du cinéma, de la musique, du théâtre, de la peinture et sculpture, de la littérature de financer les artistes ainsi que les maisons de production, et de garantir les droits des créateurs;
- e. Soutenir les inventeurs et les œuvres intellectuelles, scientifiques, techniques et pratiques, par des financements suffisants et autres facilités susceptibles de les amplifier et de les rendre compétitifs;
- f. Agir dans une démarche systémique qui permet d'aboutir à la mise en place des musées d'art dans les provinces, des écoles d'art et spectacles, des centres de formation et de perfectionnement des artistes, et étendre les écoles qui existent en vue d'être accessibles aux nombreux talents qui existent au pays;
- g. Promouvoir le sport professionnel, amateur et de masse et évoluer vers des écoles de sports, pour une plus grande professionnalisation des athlètes et sportifs congolais, réhabiliter et créer des centres de sports et loisirs publics à travers

- l'ensemble du territoire national, tout en soutenant des programmes de compétitions et championnats à tous les âges et à tous les niveaux;
- h. Eriger des monuments en mémoire des héros, des personnalités marquantes et des événements qui ont marqué le peuple et l'histoire du Congo, à travers les générations et l'évolution sociopolitique, au niveau national et local;
 - i. Réhabiliter les sites et monuments qui rappellent l'histoire et qui exaltent la culture congolaise ainsi que les variétés culturelles spécifiques ; et
 - j. Réhabiliter et promouvoir les sites touristiques au niveau national et dans les provinces, par des financements adéquats ainsi qu'une politique touristique basée sur la sécurisation des sites, l'organisation du tourisme collectif, les facilités aux investisseurs privés.

Tel est le Projet de Société que l'ALLIANCE DES FORCES DEMOCRATIQUES DU CONGO (AFDC) entend réaliser en République Démocratique du Congo.

Adopté à l'Hôtel **New Riviera**, Bukavu le 25 septembre 2010

Les Membres Fondateurs :

No	Nom et Post-Nom	Province	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			